



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) للاتصالات الدولي الاتحاد في والمحفوظات المكتبة قسم أجراه الضوئي بالمسح تصوير نتاج (PDF) الإلكترونية النسخة هذه والمحفوظات المكتبة قسم في المتوفرة الوثائق ضمن أصلية ورقية وثيقة من نقلًا.

此电子版（PDF版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

Questions acceptées depuis la V^e assemblée plénière

(Stockholm 1948)

par le C.C.I.R. pour être mises à l'étude

conformément aux dispositions de l'Art. 8, par. 2
de la Convention Internationale des Télécommunications

(Atlantic City 1947)

Secrétariat général de l'Union internationale
des télécommunications
Genève, 1950

QUESTIONS ACCEPTEES DEPUIS LA V^e ASSEMBLEE PLENIERE
(Stockholm 1948)

PAR LE C.C.I.R. POUR ETRE MISES A L'ETUDE
conformément aux dispositions de l'Art. 8, par. 2
de la
Convention Internationale des Télécommunications
(Atlantic City 1947).

QUESTION No 34

Soumise par: La Conférence régionale maritime des radiocommunications de Copenhague (1948); (à l'origine, Recommandation No 3 de cette conférence).

Confiée à

l'étude de : la Commission d'Etudes No 9 du C.C.I.R. (Rapporteur principal: M. C.F. Booth, Royaume-Uni).

Texte.

"La Conférence régionale maritime des radiocommunications de Copenhague (1948), considérant:

- a) que la question du niveau des brouillages à la réception des radiocommunications à bord des navires est une question complexe sur laquelle on possède peu de données;
- b) que la Conférence pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (Londres, 1948) a demandé que toutes mesures soient prises en vue d'éliminer, autant que possible, les causes de brouillages radioélectriques provenant d'installations électriques et autres, fonctionnant à bord des navires;

recommande aux Administrations et au C.C.I.R.:

de mettre à l'étude la question des brouillages à la réception des radiocommunications dus à des installations électriques fonctionnant à bord des navires

et attire l'attention des Administrations:

sur la nécessité de prendre toutes les dispositions possibles en vue d'éliminer ces brouillages ou, tout au moins, d'en réduire le niveau à son minimum."

QUESTION No 35

Soumise par: La Conférence régionale maritime des radiocommunications de Copenhague (1948);
(à l'origine, Recommandation No 4 de cette conférence).

Confiée à

l'étude de : la Commission d'Etudes No 3 du C.C.I.R.
(Rapporteur principal: Monsieur H.C.A.
van Duuren, Pays-Bas).

Texte.

"La Conférence régionale maritime des radiocommunications de Copenhague (1948), considérant:

- a) qu'il existe, pour les appareils de détection électromagnétique (radars) de navire, une possibilité de provoquer des brouillages à la réception des radiocommunications;
- b) qu'elle ne dispose pas d'informations suffisantes sur l'étendue et la valeur de ces brouillages;
- c) que la Conférence pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (Londres, 1948) a recommandé aux Gouvernements d'envisager la possibilité d'émettre des spécifications indiquant les normes désirées;

recommande aux Administrations intéressées et au C.C.I.R.:

que les spécifications concernant l'installation et le fonctionnement des appareils de détection électromagnétique (radars) de navire comprennent les dispositions nécessaires pour éviter que ces appareils ne provoquent des brouillages aux appareils de radiocommunications installés à bord."

QUESTION No 36

Soumise par: La Conférence régionale maritime des radiocommunications de Copenhague (1948);
(à l'origine, Recommandation No 5, de cette conférence).

Confiée à

l'étude de : la Commission d'Etudes No 6 du C.C.I.R.
(Rapporteur principal: Monsieur J.H.
Dellinger, Etats-Unis).

Texte.

"La Conférence régionale maritime des radiocommunications de Copenhague (1948), considérant:

- a) que les brouillages à la réception des radiocommunications dus à des causes atmosphériques occasionnent de grandes difficultés au service mobile maritime,
- b) que l'on ne dispose pas de valeurs numériques précises indiquant le niveau général de ces brouillages;

recommande aux Administrations et au C.C.I.R.:

- a) de mettre à l'étude la question des brouillages à la réception en mer des radiocommunications dus à des causes atmosphériques
- b) et de déterminer les valeurs numériques se rapportant au niveau des parasites atmosphériques dans les bandes de fréquences du service mobile maritime pour les différentes régions de la zone européenne maritime."

QUESTION No 37

Soumise par : La Conférence Internationale de Radiodiffusion à Hautes Fréquences, Mexico City (1948).

Confiée à
l'étude de : la Commission d'Etudes No 10 du C.C.I.R.
(Rapporteur principal : M. Robert R.
Burton, Etats-Unis).

Texte.

" La Conférence Internationale de Radiodiffusion à Hautes Fréquences de Mexico, considérant qu'il n'a pas été possible de faire une étude complète d'un certain nombre de questions mentionnées dans le "Rapport de la Commission des Principes et des Normes techniques" (document No 635), attire l'attention du C.C.I.R. sur les données techniques qui y sont contenues, et prie le C.C.I.R. de procéder à une nouvelle étude des questions suivantes :

1. Conditions techniques dans lesquelles, en raison du besoin urgent d'économiser les fréquences en radiodiffusion, il serait possible de justifier l'emploi de plus d'une fréquence pour les transmissions d'un même programme à destination d'une seule zone de réception. Cette étude devrait se rattacher à celle d'une définition appropriée de la "zone géométrique de réception". "
2. (Voir C.C.I.R., Question No 38).
3. (Voir C.C.I.R., Question No 39).

QUESTION No 38

Soumise par: La Conférence Internationale de Radio -
diffusion à Hautes Fréquences, Mexico
City (1948).

Confiée à

l'étude de : la Commission d'Etudes No 2 du C.C.I.R.
(Rapporteur principal: M. Pierre David,
France).

Texte.

"La Conférence Internationale de Radiodiffusion à Hautes Fréquences de Mexico, considérant qu'il n'a pas été possible de faire une étude complète d'un certain nombre de questions mentionnées dans le "Rapport de la Commission des Principes et des Normes techniques" (document No 635), attire l'attention du C.C.I.R. sur les données techniques qui y sont contenues, et prie le C.C.I.R. de procéder à une nouvelle étude des questions suivantes:

1. (Voir C.C.I.R., Question No 37).
2. Etablissement de normes générales caractérisant les récepteurs pour hautes fréquences, et utilisables dans la préparation de plans d'assignation de hautes fréquences pour la radiodiffusion.
3. (Voir C.C.I.R., Question No 39)."

QUESTION No 39

Soumise par: La Conférence Internationale de Radiodiffusion à Hautes Fréquences, Mexico City (1948).

Confiée à

l'étude de : La Commission d'Etudes No 10 du C.C.I.R.
(Rapporteur principal: M. Robert R. Burton, Etats-Unis).

Texte.

"La Conférence Internationale de Radiodiffusion à Hautes Fréquences de Mexico, considérant qu'il n'a pas été possible de faire une étude complète d'un certain nombre de questions mentionnées dans le "Rapport de la Commission des Principes et des Normes techniques" (document No 635), attire l'attention du C.C.I.R. sur les données techniques qui y sont contenues, et prie le C.C.I.R. de procéder à une nouvelle étude des questions suivantes:

1. (Voir C.C.I.R., Question No 37).
2. (Voir C.C.I.R., Question No 38).

3. Questions d'ordre technique et pratique telles que: largeur souhaitable de la bande de fréquences de modulation, évanouissements et différentes formes de distorsion par rapport à la qualité subjective de la réception.

Lors de cette étude, une attention particulière devrait être consacrée au problème de la correction des protections nécessaires pour tenir compte des évanouissements sur une longue et sur une courte période. Il y aurait lieu de déterminer:

- a) le niveau moyen du signal nécessaire pour assurer une réception convenable en présence de bruits ou autres brouillages dont le niveau est stable;

- b) le niveau moyen du signal nécessaire pour assurer une réception convenable en présence des bruits atmosphériques;
- c) le rapport nécessaire entre les niveaux moyens du signal utile et du signal brouilleur."

QUESTION No 40

Soumise par : La XV^e Assemblée Plénière du C.C.I.F.,
Paris (juillet 1949); (à l'origine,
Question No 14, 3^e C.R., C.C.I.F.).

Confiée à

l'étude de : la Commission d'Etude No 11 du
C.C.I.R.

(Rapporteur principal: M. Erik Esping,
Suède).

Texte.

"Les suggestions* présentées par le C.C.I.F. en vue d'effectuer des essais d'appréciation de la qualité de la transmission télévisuelle sont-elles les plus appropriées ? Si tel n'est pas le cas, quelles modifications proposez-vous ?

Quels sont les résultats des essais de ce genre effectués dans votre pays et quelles conclusions techniques convient-il d'en tirer en ce qui concerne l'échange international des programmes de télévision ? "

Note: A étudier en collaboration avec le Comité
Consultatif International Téléphonique
(Commission d'Etudes No 3 du C.C.I.F.).

* Voir pp. 54-57 du Doc. C.C.I.F. 1947/48, 3^e
C.R., Doc. No 36.

QUESTION No 41

Soumise par: La XV^e Assemblée Plénière du C.C.I.F.,
Paris (juillet 1949).

Confiée à

l'étude des: Commissions d'Etudes Nos 1 et 9 du
C.C.I.F.

(Rapporteurs principaux: M. E. Metzler,
Suisse et H. C.F. Booth, Royaume-Uni).

Texte.

"Cette question concerne l'utilisation des faisceaux hertziens dans les circuits téléphoniques internationaux, compte tenu du fait que ces faisceaux devront permettre l'établissement de groupes de circuits, dont chacun comprendra un minimum de douze circuits téléphoniques."

Note: A étudier en collaboration avec le Comité Consultatif International Téléphonique (Commission d'Etudes Nos 3 et 5 du C.C.I.F.).

QUESTION No 42

Soumise par: Les Administrations des pays suivants:

Autriche
Belgique
Canada
Danemark
France
Inde
Italie
Norvège
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas
Royaume-Uni
Suède
Suisse.

Confiée à

l'étude de : La Commission d'Etudes No 10 du C.C.I.R.
(Rapporteur principal: M. Robert R.
Burton, Etats-Unis).

Texte.

"Quelles sont la ou les méthodes d'enregistrement du son préférées pour faciliter l'échange international des programmes enregistrés entre les organisations de radiodiffusion et à quelles normes techniques ces méthodes devraient-elles se conformer?"